

**DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016**

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 28
Pouvoirs : 7
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/11/2016

Le 14 novembre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir Yann GALLAY), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Béatrice GUERIN (Pouvoir Dominique DESFORGES), Bruno HENRY (Pouvoir Bernard GRISON), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Michel RAYMOND, Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Françoise DUVILLARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – SMICTOM – DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES

M. Etienne SERRAT, Vice-Président en charge de l'Environnement informe le conseil que la Commune d'Ars sur Formans nous a fait savoir que Mme Stéphanie PALLIER souhaite se retirer de son poste de délégué titulaire de la CCDSV au SMICTOM.

M. Jean MATHIS actuellement délégué suppléant souhaite la remplacer au poste de titulaire et Mme Stéphanie PALLIER prendrait alors sa place de délégué suppléant.

Après appel à candidature, aucun autre candidat à ce poste ne s'est fait connaître.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** de ne pas procéder aux désignations au scrutin secret,
- ✓ **Désigne** M. Jean MATHIS, délégué titulaire de la CCDSV au SMICTOM en remplacement de Mme Stéphanie PALLIER, et Mme Stéphanie PALLIER déléguée suppléante, en remplacement de M. Jean MATHIS.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20161114-2016C99-AG
Affichage le :

1 8 NOV. 2016

1 8 NOV. 2016

A Trévoux, le 14/11/2016,

Le Président,
Bernard GRISON

